

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.018

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 2002

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : JARDIN DU MONDE : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMDAS
COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2000

VOTE : 26 POUR
3 ABSTENTIONS
3 CONTRE

Par délibération du 07 décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de confier, par mandat, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du complexe touristique "Les Jardins du Monde", à la SEMDAS.

Conformément à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 28 de la convention de mandat, la SEMDAS doit fournir un compte-rendu annuel à la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte-rendu annuel à la collectivité dressé par la SEMDAS pour l'année 2000
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver ledit compte-rendu annuel établi par la SEMDAS pour l'année 2000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS